

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

ATTRIBUTION DU
MARCHE
« PLANS DE
MOBILITE »

N° CS2020-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

- Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

• **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guil
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

ATTRIBUTION DU MARCHE « PLANS DE MOBILITE »

Suite à une première consultation déclarée sans suite, une seconde procédure d'appel d'offres a été engagée le 12 décembre 2020 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, en vue de la passation d'un marché d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français.

La consultation prend la forme d'un marché unique, mixte :

- Une partie des prestations (Missions 1 et 2) est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire ;
- Une partie des prestations (Mission 3) est réalisée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification au 31/12/2021. Il est reconductible une fois pour une période de 12 mois (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

Le montant maximum forfait + bons de commande pour la période 1 est de : 250 000 € HT.

Le montant maximum forfait + bons de commande pour la période 2 est de : 125 000 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 13 janvier 2020 à 12h00.

A cette date, 5 plis ont été réceptionnés. Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives aux candidatures ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par la chargée de mission mobilité, conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 21 février 2020.

De cette analyse, il en ressort les propositions de notation et de classement suivantes :

Candidat	Montant du détail estimatif € HT	Note valeur technique / 45	Note qualité des moyens humains / 25	Note prix / 30	Total / 100	Classement
AXESIG/ATMOSPHERE /COOP'ALPHA	304 850,00	20,00	10,00	27,42	57,42	5
EKODEV	278 600,00	35,00	22,00	30,00	87,00	1
EGIS VILLES & TRANSPORTS	374 795,00	25,00	11,00	22,30	58,30	4
CITEC	371 455,00	32,00	18,00	22,50	72,50	3
Entreprises et Mobilité Services	371 507,50	35,00	22,00	22,50	79,50	2

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suivre les propositions et d'attribuer le marché à la société EKODEV.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché relatif aux prestations d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget Mobilité ;
- **SOLLICITE** les recettes correspondantes auprès des financeurs engagés, notamment dans le cadre du projet INTERREG LEMCOV.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line, is written over the seal.